



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-SAVOIE

PÔLE OPERATION, PLANIFICATION et PREVENTION
Groupement prévision

Dossier suivi par :
Cne Emmanuel Fontaine
Tél : 04 50 22 76 19
Email : prevision@sdis74.fr

Réf : POPP/PRS/EF/MHM - 2019-422-713

Le directeur départemental des
services d'incendie et de secours

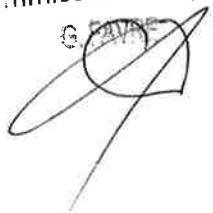
à
Monsieur le directeur départemental
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification
15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY Cedex 9

REÇU LE

11 MARS 2019

Annecy, le **28 FEV. 2019**

Le Commissaire Enquêteur



Mairie de
VILLY-LE-BOUVERET
Objet : Plan local d'urbanisme de la commune de Villy-le-Bouveret
Ref. : Votre courriel du 18 février 2019

Par transmission rappelée en référence, vous sollicitez l'avis du service départemental d'incendie et de secours quant au plan local d'urbanisme de la commune de Villy-le-Bouveret.

Le cadre juridique applicable à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est défini par :

- les articles L. 2213-32 et L. 2225-1 et suivants ainsi que les articles R. 2225-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précisent les compétences de police administrative du maire et le rôle de la commune en matière d'aménagement et de gestion des points d'eau ;
- l'arrêté préfectoral du 23 février 2017 portant règlement départemental de la DECI.

Aussi, dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme pré-cité, il convient de :

- mettre en conformité les points d'eau incendie au regard des risques à défendre ;
- adapter le dimensionnement de la DECI au projet de développement urbain fixé par le PLU ;
- s'assurer du dimensionnement des besoins en eau nécessaires à la défense des exploitations agricoles ;
- prendre en compte la présence d'éventuelles canalisations de transport sur la commune et respecter les règles de sécurité associées.

Le directeur,

Le directeur départemental

Colonel hors classe Pascal LORTEAU

Copie :

- Monsieur le maire de Villy-le-Bouveret
- Chef de groupement du bassin annécien